

APPLIQUER LE NOUVEAU PLAN COMPTABLE
Règlement ANC 2018-06
Associations, Fondations et autres structures sans but lucratif



Le nouveau règlement sur la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020. Nous vous proposons une formation adaptée afin de maîtriser les nouveautés et les changements apportés par ce nouveau règlement et anticiper les actions à mettre en œuvre dans vos organisations.

**1
JOUR**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les nouveautés et les changements du nouveau plan comptable
- Anticiper les actions à mettre en œuvre

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Introduction

1. Présentation du nouveau plan comptable

- Date d'application
- Champ d'application
- Structure et contenu du nouveau règlement
- Comptabilisation des changements de méthode

2. Les ressources publiques

- Subvention d'exploitation
- Subvention d'investissement
- Concours publics

3. Les ressources privées

- Legs et donations
- Dons
- Mécénat, parrainage, contributions financières reçues

PRÉREQUIS

- Bonne connaissance des questions comptables et d'information financière
- Expérience en matière de présentation ou de lecture des comptes annuels

4. Les fonds dédiés

5. Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat et dons en nature
- Abandon de frais par les bénévoles
- Prêts à usage

6. Les fonds propres

- Règles générales et particularités des fondations et fonds de dotation

7. Le Compte Emploi annuel des Ressources (CER) pour les entités faisant appel à la générosité du public

8. Le modèle de présentation des comptes annuels

9. Synthèse et adaptation des organisations

- Etats comparatifs d'une année à l'autre
- Collecte des informations

PUBLIC

- Directeurs administratifs et financiers, responsables administratifs et financiers
- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

LIEU ET DATES DE LA FORMATION

- Formations, animées par des experts du cabinet Jégard Créatis, Espace Bobillot, 115 rue Bobillot, Paris 13.
- Lundi 27/01/20 et mardi 25/02/20, de 9h à 17h30
- Tarif : 450€, repas inclus

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION « APPLIQUER LE NOUVEAU PLAN COMPTABLE »

Pour vous inscrire, merci de remplir ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, au Cabinet Jégard, 23 rue du Clos d'Orléans, 94120 Fontenay-sous-Bois, à l'attention d'Anne-Marie ACHARD (chèque à l'ordre de Léo Jégard & Associés) ou de vous rendre à l'adresse <https://www.billetweb.fr/formation-nouveau-plan-comptable-avec-cer>. Facture envoyée à réception du règlement.

Je m'inscris à la formation du **Lundi 27 janvier 2020 ()** **Mardi 25 février 2020 ()**

Civilité : () Madame () Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél : _____

Nom de votre organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____